

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2025-131

Nombre de conseillers en exercice : 58
Nombre de conseillers titulaires absents : 12
Conseillers suppléants : 01
Pouvoirs : 06
Nombre de conseillers présents : 47

SÉANCE DU
MERCREDI 24 SEPTEMBRE 2025

Sous la présidence de M. Stéphane SCHAAL,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

FINANCES – Mise en œuvre d'un dispositif d'optimisation financière et de solidarité sur le territoire intercommunal

M. STENGER expose les éléments suivants :

Aux termes du 1^obis du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le montant de l'attribution de compensation peut être fixé librement par délibérations concordantes du Conseil Communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des Conseils Municipaux des Communes membres intéressées, en tenant compte du rapport de la CLECT.

Dans une perspective d'optimisation financière du territoire, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses communes membres souhaitent utiliser cette procédure dite de « révision libre » des attributions de compensation pour transformer les refacturations de mutualisation (qui concernent 7 communes membres sur 28) en réfaction d'attributions de compensation.

Le coût du service mutualisé a ainsi vocation à être intégré directement sur l'attribution de compensation versée aux communes concernées.

Ce procédé permet à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein en charge du service commun d'améliorer son niveau de coefficient d'intégration fiscale, et d'augmenter ainsi sa dotation d'intercommunalité, composante de la dotation globale de fonctionnement, dès l'année n+2.

Par ailleurs, l'intégration dans les attributions de compensation des frais du personnel mutualisé de la Commune d'Erstein a pour conséquence de diminuer fortement le coefficient d'intégration fiscale de cette dernière. La commune d'Erstein deviendra alors éligible à la dotation de solidarité urbaine dès l'année n+1.

En revanche, ce procédé a pour incidence la baisse de la dotation de solidarité rurale « péréquation », de la dotation nationale de péréquation 1^{ère} part et de la dotation de solidarité rurale « bourg centre » pour les 21 Communes « non mutualisées ».

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-131-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Cette opération est néanmoins globalement bénéficiaire pour le territoire. En effet, les gains nets consolidés induits par la diminution des attributions de compensation des communes « mutualisées » sont croissants d'année en année et sont estimés à 150 608 euros en 2026, 322 987 euros en 2027, et 486 644 euros en 2028.

Afin de ne pénaliser aucune Commune, il est proposé une convention de solidarité intercommunale qui a pour objet de répartir le gain net de cette opération d'optimisation financière de manière objective entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et ses 28 Communes membres.

Pour l'année 2026, les gains nets consolidés sont répartis à 40% pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et à 60% pour les Communes membres signataires. A compter de l'année 2027, et pour la durée de la convention restante, les gains nets consolidés sont répartis à 60% pour la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et à 40% pour les Communes membres signataires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

OUI l'exposé de M. STENGER,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-4-2,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts (1° bis du V),

Vu le budget 2025 de la Communauté de Communes,

Vu le dernier rapport de la CLECT,

Vu le projet de convention de solidarité intercommunale,

APPROUVE la révision des attributions de compensation des Communes d'Erstein, d'Herbsheim, d'Ichtratzheim, de Limersheim, d'Osthouse, de Schaeffersheim et d'Uttenheim pour 2025, telle qu'elle est présentée dans le tableau ci-dessous :

Commune	AC réalisées 2024	Modification des attributions suite à l'intégration des frais du personnel mutualisé	AC proposées pour 2025
BENFELD	780 250		780 250
BOLSENHEIM	27 192		27 192
BOOFZHEIM	123 147		123 147
DAUBENSAND	128 531		128 531
DIEBOLSHEIM	35 425		35 425
ERSTEIN	3 340 086	-6 988 801	-3 648 715
FRIESENHEIM	25 830		25 830
GERSTHEIM	8 12 928		8 12 928
HERBSHEIM	1 892	-208 881	-206 989
HINDISHEIM	189 572		189 572
HIPSHEIM	68 374		68 374
HUTTENHEIM	275 287		275 287
ICHTRATZHEIM	24 685	-28 601	-3 916
KERTZFELD	29 116		29 116
KOGENHEIM	164 257		164 257
LIMERSHEIM	50 452	-12 1845	-7 1393
MATZENHEIM	52 903		52 903
NORDHOUSE	350 607		350 607
OBENHEIM	150 735		150 735
OSTHOUSE	80 717	-166 288	-85 571
RHINAU	993 254		993 254
ROSSFELD	17 209		17 209
SAND	39 022		39 022
SCHAEFFERSHEIM	185 487	-161 273	34 214
SERMERSHEIM	125 486		125 486
UTTENHEIM	29 995	-19 780	-89 785
WESTHOUSE	14 875		14 875
WITTERNHEIM	11638		11638
TOTAL	8 128 952	-7 785 470	343 482

AUTORISE le Président à transmettre à chaque commune concernée le montant individuel de son attribution de compensation révisé, qu'elle devra présenter à la validation de son Conseil Municipal,

APPROUVE la convention de solidarité intercommunale et ses annexes jointes à la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour Extrait conforme

Fait à BENFELD, le 26/09/2025



Le Président,
Stéphane SCHAA

Ont pris part au vote :

Prénom Nom		Vote pour	Vote contre	Abstention
Bruno BARTHELME				
Françoise BETZ		•		
Brigitte BIMBOES		•		
Caroline BRAUN	Pouvoir à Alain STENGER	•		
Philippe BRAUN				
M.-Thérèse BREGAND				
Jean-Jacques BREITEL	Pouvoir à Stéphane SCHAAL	•		
Christophe BREYSACH		•		
Estelle BRONN		•		
Céline CONTAL		•		
Maïke DELOULE-HAMM	Pouvoir à Martine HEYM	•		
Benoît DINTRICH		•		
Caroline ECKENFELDER		•		
René EGGERMANN		•		
Stanis EKMAN		•		
Audrey FRINDEL		•		
Guillaume FORGIARINI		•		
Christian FOUYOU		•		
Nathalie GARBACIAK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-131-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Grégory GILGENMANN		•		
Patrick GIRARD		•		
Stéphanie GUIMIER		•		
Monique HEILBRONN		•		
Claude HERTRICH		•		
Martine HEYM		•		
Marianne HORNY-GONIER		•		
Marthe HURTER		•		
Jean-Pierre ISSENHUTH		•		
Vincent JAEGLI		•		
Steve JECKO				
Laurent JEHL		•		
Marie-Berthe KERN		•		
Audrey KISTNER				
Éric KLETHI		•		
Jean-Jacques KNOPF		•		
Julien KOEGLER		•		
Daniel KOEHLER	Pouvoir à Fernand WILLMANN	•		
Françoise KOPFF-HUBER		•		
Anne-Marie LUTZ		•		
Isabelle MISME	Pouvoir à Françoise BETZ	•		
Brigitte NEITER	Supplée par Arnaud HUSSELSTEIN	•		
Pascal NOTHISEN		•		
Jean-Marie ROHMER		•		
Philippe ROME		•		
Stéphane SCHAAL		•		
Rémy SCHENK		•		

Accusé de réception en préfecture
067-200067924-20250924-2025-131-DE
Date de télétransmission : 30/09/2025
Date de réception préfecture : 30/09/2025

Denis SCHULTZ	Pouvoir à Anny SUR-RIEGEL	•		
Florence SCHWARTZ		•		
Alain STENGER		•		
Aurélie STORCK		•		
Christian STRIEBEL		•		
Anny SUR-RIEGEL		•		
Annette WAGNER		•		
Claude WEIL		•		
Adrien WELSCH		•		
Fernand WILLMANN		•		
Jacky WOLFARTH		•		
Florence ZEYSSOLFF		•		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMÉS		53	0	0
		Vote pour	Vote contre	Abstention